

LE LANCEUR D'ALERTES DES INSPECTEURS ET DELEGUES

Quelques points saillants

MISSION PARLEMENTAIRE

Depuis début 2018, alors que le Gouvernement entend réduire un peu plus le champ d'intervention du service public dans le cadre d'Action Publique 2022 et qu'une mission parlementaire est lancée depuis août sur le permis de conduire, le SNICA-*FO* a anticipé le danger.

Depuis plusieurs mois déjà, il pèse de nouveau de toute sa représentativité pour défendre les IPCSR et DPCSR, leurs missions et leurs statuts (lien).

PRIVATISATION

Durant les travaux parlementaires sur la loi Macron de 2015, suite à la lecture attentive de l'une des versions du projet, non publiée mais obtenue par le biais de notre réseau, le SNICA-FO découvre qu'un article, rédigé par la DS(C)R, prévoit la privatisation de tous les examens poids lourds. Nous sommes immédiatement intervenus et avons réussi à éviter le pire pour cette catégorie de permis (lien).

FRAIS DE DEPLACEMENT

Un arrêté publié en pleine période estivale, le 21 juillet 2017, prévoyait de soumettre les I.D.PCSR aux mêmes règles de remboursement des frais que les autres agents du MI (plus de remboursement des repas dans les communes limitrophes à celle de la résidence, ½ taux quand il existe un restaurant administratif, frais réels pour les nuitées etc.).

L'action diligente du SNICA-FO a permis de conserver nos dispositions spécifiques!

DELAIS D'ATTENTE

Lorsque l'Administration a mis sur le devant de la scène la notion de « délais d'attente » dans le cadre du groupe de travail de 2014, le SNICA-FO a immédiatement décelé et combattu la démarche vers la privatisation. Nous avons, dès les premières réunions, dénoncé la pertinence de l'indicateur, volontairement orienté et fait de multiples propositions pour contrer les orientations prises.

La méthode de travail

En faisant preuve d'une extrême vigilance et en vous informant en toute transparence, nous mettons tout en œuvre pour déjouer la stratégie des adeptes de la politique d'austérité, toujours imaginatifs quand il s'agit de faire peser des menaces sur notre service public.

Car la responsabilité d'une organisation syndicale consiste à donner toutes les clés à celles et ceux qu'elle représente pour anticiper le risque et le combattre.

- o Au SNICA-FO, nous ne nous laissons pas embobiner par les beaux phraseurs ;
- Nous n'attendons pas d'être au pied du mur ;
- Nous ne nous laissons pas porter par les événements ;
- Nous analysons et agissons en amont des décisions ;
- Et nous nous donnons les moyens d'influer sur l'avenir de nos mandants avant que la situation ne soit irréversible.

La liberté de s'opposer et de revendiquer ne s'use que si l'on ne s'en sert pas Élections fonction publique 2018: Je vote SNICA-FO!